

Ministères sociaux, 14 avenue Duquesne, 75730 Paris SP 07

Registre de la Direction générale du travail (DGT) en tant que responsable de traitement

Exercice des droits : dgt.rgpd@travail.gouv.fr

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
Elections TPE : gestion de la liste électorale	Etablir la liste des salariés votants	Direction générale du travail (DGT)	Données d'identité, coordonnées, Informations d'ordre professionnel Données à caractère hautement personnel : NIR Durée de conservation : 1 an à partir de la clôture du scrutin puis anonymisation et transfert aux archives nationales pour les salariés, émetteurs et particuliers employeurs ; jusqu'à l'expiration des délais de recours contentieux pour les requérants et leurs représentants	Salariés, émetteurs, particuliers employeurs, requérants, représentants d'un requérant, abonnés à la newsletter	Interne : agents du ministère du Travail (Direction générale du travail et DREETS) Externe : prestataires chargés d'établir la liste électorale, de distribuer les courriers électoraux et de traiter les recours gracieux (Docaposte, Voxaly, Softeam, CitizenCall, TNP) pour les données strictement nécessaires à la réalisation de leur prestation Externe : organisations syndicales candidates

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
SIPSI	<p>Permettre l'accomplissement par les entreprises établies hors de France et détachant des salariés en France de leurs formalités déclaratives en utilisant un service en ligne ;</p> <p>Faciliter le contrôle du respect par les employeurs détachant des salariés en France des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles qui leur sont applicables ;</p> <p>Assurer un suivi statistique de la situation du travail salarié détaché en France</p> <p>Permettre l'accomplissement par les maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre et leur obligation de réaliser une déclaration de détachement.</p>	Direction générale du travail (DGT)	<p>Données d'identité, Coordonnées, Informations d'ordre professionnel, Informations d'ordre financier et économique</p> <p>Durée de conservation : 5 ans à compter de la fin du détachement en France</p>	<p>Salariés détachés</p> <p>Dirigeants des entreprises prestataires</p> <p>Clients des entreprises prestataires</p> <p>Représentants des entreprises prestataires</p> <p>Agents du système d'inspection du travail et des inspections spécialisées</p>	<p>Agents des corps de contrôle (inspection du travail, police, douanes, ...)</p> <p>Agents des autorités étrangères compétentes et bureaux de liaison ;</p> <p>Agents du ministère du travail</p> <p>CIBTP France</p> <p>Agents du CLEISS</p>
SUIT	Application « Système unifié de l'inspection du travail » (SUIT), dédiée aux agents du système d'inspection du travail	Direction Générale du Travail (DGT)	Données d'identité, Coordonnées, Informations d'ordre professionnel, Informations de connexion, éventuellement données de localisation ; éventuellement	Externes : salariés, représentants des entreprises, représentants des syndicats, autres corps de contrôle, autres	Services centraux et déconcentrés de l'inspection du travail

C1 - Public

C1 -Public

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	permettant de réaliser leurs actes professionnels		<p>numéro de sécurité sociale, données de santé, appartenance syndicale, origines raciales ou ethniques, données relatives à des infractions et condamnations réalisées par le système d'inspection du travail</p> <p>Durée de conservation : 6 ans pour dossiers normaux ; 30 ans pour les dossiers Amiante ; 10 ans pour les dossiers contenant procédure pénale/ sanction administrative, jusqu'à épuisement des voies de recours contentieux pour les dossiers concernés</p>	<p>administrations (nationales et européennes) ;</p> <p>Internes : tous les agents du système d'inspection du travail disposant d'un compte dans l'application (4300 personnes environ), ainsi que les inspecteurs du travail de l'ASN et les agents du ministère de l'agriculture (BRCTA).</p>	<p>Inspecteurs du travail de l'ASN</p> <p>Agents du BRCTA</p> <p>Ingénieurs de prévention des DREETS</p> <p>Médecins inspecteurs du travail (accès restreint)</p> <p>Organisations syndicales de salariés et représentants du personnel, organisations professionnelles d'employeurs</p> <p>Les salariés concernés par les missions exercées par les agents du système d'inspection du travail</p> <p>Les utilisateurs et administrateurs de l'application SUIT</p>
BD3C	Enregistrement des caractéristiques, des signataires / mandants des conventions collectives	Ministère du travail - DGT	Données d'identité, appartenance syndicale (information déjà publique)	Usagers	Interne aux ministères sociaux : gestionnaire de l'application

C1 - Public

C1 -Public

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	<p>Contrôle de la validité des pièces</p> <p>Gestion des publications officielles</p>				Interministériel : données susceptibles d'être transmises à la DILA dans le cas où l'anonymisation n'a pas été faite
TéléAccords	Dématérialisation du dépôt des accords collectifs d'entreprise.	Ministère du travail - DGT	<p>Données d'identité, Coordonnées, appartenance syndicale (information déjà publique)</p> <p>Durée de conservation : 2 ans à compter de l'envoi du récépissé de dépôt de convention, sous réserve des obligations de conservation des documents administratifs</p>	Usagers	<p>Interne aux ministères sociaux : agents du service des accords en DDETS et agents de la DGT.</p> <p>DILA</p> <p>Agents de l'URSSAF et des MSA.</p> <p>CEA</p>
DEMATAMIANTE	<p>Dématérialisation des plans de démolition, de retrait et d'encapsulage d'amiante (PDRE)</p> <p>Traitement par les agents et partenaires habilités des Plans de Démolition Retrait ou d'Encapsulage (PDRE) déposés par les entreprises de désamiantage</p>	Ministère du travail - Direction générale du travail (DGT)	<p>Données d'identité, Informations d'ordre professionnel, Coordonnées, Informations de connexion</p> <p>Durée de conservation : fichiers et informations de contact des intervenants sur chantiers inscrits dans les PDRE sont conservés pendant</p>	<p>Personnes inscrites pour administrer le compte de l'entreprise, rédiger, transmettre ou consulter les PDRE en entreprise</p> <p>Personnes indiquées par les entreprises dans le cadre des contacts sur l'opération</p> <p>Salariés susceptibles d'être affectés aux opérations</p>	<p>Réseau des CARSAT-CRAMIF-CGSS, Organismes Certificateurs, OPPBTP</p> <p>Interne aux ministères sociaux : agents habilités en DREETS, DGT et DNUM + prestataire (CGI) via PC du ministère</p>

C1 - Public

C1 -Public

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			40 ans après la date de fin de chantier (soit au total 50 ans) ; informations de connexion sont conservées pendant 30 jours (à valider selon usage lié à l'envoi du PDRE dans un délai légal de 30 jours avant ouverture du chantier).		
SI Négo	Collecte, enregistrement, mise à jour et stockage des coordonnées des personnes participant aux commissions mixtes paritaires (CMP).	Ministère du travail - DGT	Données d'identité, Coordonnées, appartenance syndicale (information déjà publique) Durée de conservation : tant que les personnes sont en exercice	Personnes désignées par arrêté comme siégeant au sein des commissions mixtes paritaires (CMP).	Internes aux ministères sociaux
Ega pro	Procéder à la déclaration des indicateurs et du niveau de résultat en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.	Direction Générale du Travail (DGT)	Données d'identité, Coordonnées Durée de conservation : le temps nécessaire au traitement de la demande, sans excéder 3 mois.	Personnes qui déclarent l'index au sein de l'entreprise	Agents habilités au sein de la Direction générale du travail
Code du Travail numérique (CDTN)	En réponse à une demande d'un employeur ou d'un salarié sur sa situation juridique, le CDTN assure l'accès aux dispositions législatives et	Direction Générale du Travail (DGT)	Coordonnées, Informations de connexion	Utilisateurs de la plateforme	Interne à la DGT et à la DNUM

C1 - Public

C1 -Public

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	réglementaires ainsi qu'aux stipulations conventionnelles, en particulier de branche, d'entreprise et d'établissement, sous réserve de leur publication, qui lui sont applicables.		Durée de conservation : 13 mois maximum, le temps du traitement de la demande ou jusqu'au retrait du consentement de la personne concernée.		
SI MARS	Effectuer les différentes opérations liées à l'enregistrement, la vérification et la comptabilisation des résultats des élections professionnelles en vue de leur agrégation au niveau interprofessionnel et par branche, et permettre au public concerné d'avoir accès à l'information les concernant.	Direction Générale du Travail (DGT)	Données d'identité, Coordonnées, Informations d'ordre professionnel, appartenance syndicale (information déjà publique) Durée de conservation : 4 ans (durée du cycle de représentativité)	Usagers (publics concernés par les élections professionnelles pour les entreprises de plus de 11 salariés) Entreprises Organisations Syndicales (mandataires et représentants) Prestataire de Vote Electronique Les personnes habilitées de la DGT et les prestataires mandatés par la DGT nécessitant un accès pour la réalisation de leurs tâches (CTEP)	Destinataires internes aux ministères sociaux : données sont transmises au correspondant DGT habilité et envoi des données nominatives à SUIT Les données sont par ailleurs publiées sur le site de la DILA ou le site internet des OS.

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
SIRC	<p>Rupture conventionnelle : collecte, enregistrement et stockage des informations permettant l'instruction des dossiers et l'identification des assistants préalables à l'entretien.</p> <p>Gestion des homologations</p> <p>Recherche ou constat d'infraction / instruction des dossiers</p>	Direction générale du travail (DGT)	Données d'identité	Usagers (employeurs et salariés du secteur privé).	Destinataires internes aux ministères sociaux : agents habilités à la DGT, agents des DREETS et de la DARES (les données transmises pour les statistiques sont anonymisées).
SIRP : SI candidature	<p>Système d'information accessible depuis le portail d'information et dédié aux organisations professionnelles d'employeurs candidates.</p> <p>Il leur permet d'effectuer leur déclaration en ligne et de déposer les pièces justificatives du respect des critères de représentativité.</p>	Direction Générale du Travail (DGT)	<p>Données d'identité, Coordonnées</p> <p>Durée de conservation : 4 ans (durée du cycle représentativité)</p>	Utilisateurs d'un site Internet/d'une application : représentant ou employé ayant pour charge le dépôt du dossier	<p>Destinataires internes aux ministères sociaux : seuls les agents de la DGT ont accès à ces données</p> <p>Destinataires externes : mandataires (pour vérification des informations)</p>
Elections TPE : gestion des candidatures	Examen et validation des candidatures des organisations syndicales	Direction générale du travail (DGT)	Données d'identité, Coordonnées, Informations d'ordre professionnel, Informations de connexion	Mandataires OS, représentants aux CROV/CNOV, utilisateurs Back Office, candidats CPRI	Internes : agents du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

C1 - Public

C1 -Public

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
			Durée de conservation : jusqu'à l'expiration des délais de recours contentieux ou jusqu'à la désignation des titulaires CPRI.		(Direction générale du travail et DREETS) Externes : représentants aux CNOV/CROV
Elections TPE : système de vote	Permettre l'accès des organisateurs et des membres du bureau de vote au système de vote Recueillir les voix des électeurs	Direction générale du travail	Données d'identité, Coordonnées, Informations de connexion, vote électronique Durée de conservation : jusqu'à l'expiration des délais de recours contentieux	Utilisateurs, électeurs, membres du bureau de vote, délégués OS	Internes : agents du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion (Direction générale du travail et DREETS) Externes : prestataires chargés de la gestion du système de vote (Docaposte, Voxaly, Softeam)
SOLID	Contrôle des obligations du droit national et de l'UE relatives au temps de travail, au temps de repos et à la rémunération des conducteurs de poids lourds (>3,5T). Prévention, constat des infractions	Direction Générale du Travail (DGT)	Données d'identité, Informations d'ordre professionnel Durée de conservation : jusqu'à l'extinction de la procédure	Conducteurs de poids lourds (>3,5T) Entreprises de transport	Interne aux ministères sociaux : agents de contrôle habilités du système d'inspection du travail

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
SIRP : SI contrôle	Système d'information accessible depuis le portail d'information et dédié aux commissaires aux comptes (CAC) pour contrôler le respect des critères légaux de la représentativité.	Direction Générale du Travail (DGT)	Données d'identité, Coordonnées Durée de conservation : 4 ans (durée du cycle représentativité)	Utilisateurs d'un site Internet/d'une application (CAC et CNCC) Publics cibles (mise à disposition d'une base de données fiabilisées et sécurisées pour consultation)	Destinataires internes aux ministères sociaux : seuls les agents de la DGT ont accès à ces données Destinataires externes : les CAC ont également accès aux données en consultation
Gestion RH - Direction Générale du Travail	Traitement de gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG) : Gestion administrative, financière, des carrières et de la mobilité, formation, conditions de travail...	Direction Générale du Travail	Données d'identification, Coordonnées, Informations économiques et financières Durée de conservation : 5 ans après le départ de l'agent.	Les agents, contractuels, apprentis, intérimaires, candidats	Interne aux ministères sociaux
Enquête annuelle de la Direction Générale du Travail	Permettre la réalisation du questionnaire auprès des directeurs des services de prévention et de santé sur la gestion financière de leurs organisateurs.	Direction Générale du Travail	Coordonnées	Directeurs d'établissements	Interne aux ministères sociaux
[MARS] SI Dépôt	Le SI Dépôt a pour finalité de valider les critères de représentativité syndicale autres que l'audience.	Direction générale du Travail	Données d'identification Durée de conservation:	Utilisateurs du site internet : les organisations syndicales qui auront satisfait au critère de	Internes aux ministères sociaux. Les données sont par ailleurs publiées sur le site

C1 - Public

C1 -Public

Intitulé	Finalités	Responsable (et co-RT) de traitement	Catégories de données traitées	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
	Il permet aux organisations syndicales de déposer les pièces justifiant le respect des critères de représentativité (ancienneté, indépendance, transparence financière, effectifs adhérents, implantation territoriale équilibrée).		4 ans (durée du cycle de représentativité).	l'audience, c'est à dire représentant a minima 8% de l'ensemble des suffrages de la branche ou du niveau national ; ainsi que les employés ayant pour charge l'examen des dossiers.	de la DILA ou le site web des OS.

*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont les agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions. Des sous-traitants peuvent agir pour le compte du responsable de traitement.

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectent la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 (legifrance.gouv.fr)